

Nom commercial: Acid hydrochloricum dil 10%

Numéro de la matière: 201371

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.08.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid hydrochloricum dil 10%

N° d'article

20137100

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Nom commercial: Acid hydrochloricum dil 10%

Numéro de la matière: 201371

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.08.19

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Chlorure d'hydrogène

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux****Chlorure d'hydrogène**

No. CAS 7647-01-0

No. EINECS 231-595-7

Numéro 01-2119484862-27-XXXX

d'enregistrement

Concentration \geq 10 < 20 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314

STOT SE 3 H335

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 $\geq 10 < 25$ Skin Corr. 1B H314 ≥ 25 Skin Irrit. 2 H315 $\geq 10 < 25$ STOT SE 3 H335 ≥ 10

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent B

Autres ingrédients *****Eau**

No. CAS 7732-18-5

No. EINECS 231-791-2

Concentration \geq 50 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

Nom commercial: Acid hydrochloricum dil 10%

Numéro de la matière: 201371

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.08.19

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Acide chlorhydrique (HCl); Entre certains conditions d'incendie, la fumée peut contenir en plus d'autres composées non identifiés toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	< 25	°C
--------	------	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	8B	Matières dangereuses non combustibles corrosives
Classe de stockage (Suisse)	10/12	Other liquid hazardous substances

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom commercial: Acid hydrochloricum dil 10%

Numéro de la matière: 201371

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.08.19

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition.

Protection respiratoire - Note

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d'exposition intensive et prolongée utiliser appareil de protection respiratoire autonome. Pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant, filtre combiné E-P2

Protection des mains

Gants (résistants aux acides)

Matériau approprié Polychloroprène

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux acides)

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.35 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux acides)

Matériau approprié caoutchouc butyle

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux acides)

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant 0.4 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux acides)

Matériau approprié PVC

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide

Couleur incolore, limpide

valeur pH

Remarque non déterminé

Point de fusion

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

inflammabilité (solide, gaz)

Ne pas auto-inflammable

Nom commercial: Acid hydrochloricum dil 10%

Numéro de la matière: 201371

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.08.19

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque entièrement miscible

9.2. Autres informations**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Corrosif pour les métaux. Réagit violemment au contact des bases concentrées et des agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène (HCl), Chlore

Autres données

Pour diluer, toujours introduire l'acide dans l'eau, jamais le contraire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	8'975.76	mg/kg
	54	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Chlorure d'hydrogène**

Espèces	lapin	
DL50	900	mg/kg
Remarque	L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Chlorure d'hydrogène**

Substance de référence	Chlorure d'hydrogène	
Espèces	rat	
CL 50	31000	ppm(V)

Nom commercial: Acid hydrochloricum dil 10%

Numéro de la matière: 201371

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.08.19

Durée d'exposition	5	min	
Administration/Forme	Vapeurs		
Source	NCBI Bookshelf 1998		
Chlorure d'hydrogène			
Substance de référence	Chlorure d'hydrogène		
Espèces	souris		
CL 50	11200		ppm(V)
Durée d'exposition	5	min	
Administration/Forme	Vapeurs		
Source	NCBI Bookshelf 1998		
Chlorure d'hydrogène			
Substance de référence	Chlorure d'hydrogène		
Espèces	rat		
CL 50	5600		ppm(V)
Durée d'exposition	30	min	
Administration/Forme	Vapeurs		
Source	NCBI Bookshelf 1998		
Chlorure d'hydrogène			
Substance de référence	Chlorure d'hydrogène		
Espèces	souris		
CL 50	2100		ppm(V)
Durée d'exposition	30	min	
Administration/Forme	Vapeurs		
Source	NCBI Bookshelf 1998		
Chlorure d'hydrogène			
Substance de référence	Chlorure d'hydrogène		
Espèces	cobaye		
CL 50	2519		ppm(V)
Durée d'exposition	30	min	
Administration/Forme	Vapeurs		
Source	Kirsch and Drabk 1982		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Corrosion de la peau et des muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Fortement corrosif

sensibilisation

Remarque Aucune effet de sensibilisation connu.

Mutagénicité (Composants)**Chlorure d'hydrogène**

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

Expériences issues de la pratiqueEn cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal.
Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.**Autres données**

les indications toxicologiques concernent le produit pur.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Substance de référence Chlorure d'hydrogène

Nom commercial: Acid hydrochloricum dil 10%

Numéro de la matière: 201371

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.08.19

Espèces CL 50	cyprins dorés (Leuciscus idus) 862	mg/l
------------------	---------------------------------------	------

Toxicité pour les poissons (Composants)**Chlorure d'hydrogène**

Espèces CL 50	Gambusia affinis 282	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Chlorure d'hydrogène

Espèces CL 50	Lepomis macrochirus 20.5	mg/l
Durée d'exposition	24 h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Chlorure d'hydrogène**

Espèces CE50	Daphnia magna 0.45	mg/l
Durée d'exposition	48 h	
méthode	OECD 202	

Toxicité pour les algues (Composants)**Chlorure d'hydrogène**

Espèces ErC50	Chlorella vulgaris 0.73	mg/l
Durée d'exposition	72 h	
méthode	OCDE 201	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)****Chlorure d'hydrogène**

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Le produit entraîne une modification de la valeur du pH dans le système testé. Le résultat se rapporte à l'échantillon non neutralisé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Acid hydrochloricum dil 10%

Numéro de la matière: 201371

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.08.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	1789	1789	1789
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE CHLORHYDRIQUE (Chlorure d'hydrogène)	HYDROCHLORIC ACID (Hydrochloric acid)	HYDROCHLORIC ACID (Hydrochloric acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination

WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, Catégorie 1B
 STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
 STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.